CODE DE VIE – CHANOINE-JOSEPH-THÉORÊT

Introduction au code de vie

Le code de vie est un référentiel éducatif, un facilitateur du « Vivre ensemble », une responsabilité éducative pour veiller au maintien d'un milieu sain et sécuritaire.

Lien avec le projet éducatif et le code de vie

Les règles de notre code de vie ont été élaborées à partir des valeurs de l'école. Elles s'inscrivent en continuité avec le projet éducatif de l'école. Les règles et les apprentissages seront transmis selon la valeur de **bienveillance**. Un rôle actif et bienveillant se traduit par un *Savoir-Être*. Lorsque nous prévenons et intervenons de manière bienveillante, nous posons ces actions : Saluer, prévenir, observer, écouter, s'intéresser, éduquer, appliquer le code de vie éducatif, renforcer les bons coups (plus de renforcements positifs que de conséquences).

Application du code de vie

Le code de vie s'applique à toutes les activités de l'école, du service de garde (locaux, corridors, bibliothèque, gymnase, etc.) et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Valeurs de l'école

À la suite d'une démarche de consultation, les élèves, l'équipe-école et les parents s'entendent surles valeurs suivantes :

- **Le respect**
- **La préservation de l'environnement**
- **L'estime de soi**
- **La persévérance**



RÈGLEMENT DU PARC -ÉCOLE

Pour bien m'amuser dans le parc-école, voici les règles à suivre.



1. Je joue de façon sécuritaire.
2. J'utilise les endroits appropriés pour monter.
3. Je glisse assis, les pieds devant.
4. J'attends mon tour en faisant la file.





PRÉSENTATION DES RÈGLES, DES RAISONS D'ÊTRE ET DES COMPORTEMENTS ATTENDUS

RESPECT

Règle 1
Je respecte les élèves et les adultes, en paroles et en gestes.

Ainsi, j'apprends à :

- **Développer des relations interpersonnelles adéquates**
- **Exprimer mes opinions de façon pacifique et polie**

Comportements attendus :

- Je règle mes conflits par la communication et j'utilise la démarche de résolution de conflits (Vers le Pacifique).

Règle 2
J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.

Ainsi :

- **Je participe à créer un milieu de vie agréable, harmonieux et sécuritaire.**

Comportements attendus :

- Dans la cour d'école, je joue aux jeux autorisés, dans les zones permises et de façon sécuritaire.
- Durant les heures de classe, je circule en marchant dans les corridors.
- Dans les corridors, si je dois m'adresser à quelqu'un je le fais à voix basse.
- Je porte des vêtements propres et convenables selon les activités et les saisons.

PRÉSERVATION DE L ENVIRONNEMENT

Règle 3
Je prends soin du matériel et des lieux.

Ainsi, j'apprends à :

- **Reconnaître la valeur des choses**
- **Créer un environnement où il fait bon vivre**
- **Utiliser le matériel et les lieux selon leur fonction**

Comportements attendus :

- Je garde mon matériel en bon état, celui qui est mis à ma disposition et celui des autres.
- Je garde le mobilier et tous les lieux que je fréquente propres et en bon état.

Règle 4
Je réduis mon empreinte écologique.

Comportements attendus :

- Je fais des choix judicieux en lien avec l'utilisation des ressources.

ESTIME DE SOI

Règle 5
J'accepte mes différences et je respecte celles des autres.

Ainsi, j'apprends à :

- **Vivre des succès**
- **Me sentir bien**
- **M'améliorer**
- **Accepter de demander de l'aide**
- **Me sentir compétent**
- **Partager mes forces**

Ainsi, je suis disponible à apprendre.

Comportements attendus :

- Je reconnais mes forces et mes défis.
- J'aide et j'encourage les autres.

PERSÉVÉRANCE

Règle 6
Je m'engage dans mon cheminement scolaire.

Ainsi j'apprends à :

- **Développer des stratégies qui contribuent à ma réussite scolaire et à bien faire mon travail d'élève.**

Ainsi :

- **Je développe mon sens des responsabilités etmon potentiel.**
- **Je contribue à créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au**

Comportements attendus :

- Je vais chercher de l'aide.
- J'utilise les outils nécessaires.
- J'apporte uniquement le matériel nécessaire à mes apprentissages et mes activités.
- Je suis ponctuel.
- J'étudie.

Mesures de soutien et conséquences possibles

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex. parents, direction, DPJ, police).

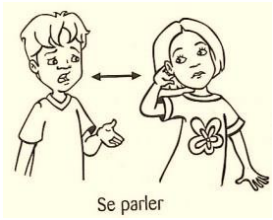
Mesures de soutien	Conséquences éducatives et graduées
➢ Soutien au développement d'habiletés sociales (programme Vers le pacifique) ➢ Renforcement des bons comportements ➢ Pratique guidée ➢ Rappel du comportement attendu ➢ Rencontres individuelles ➢ Communication régulière entre l'école et la maison ➢ Suivi avec la TES ➢ Feuille de route ➢ Rencontre avec la direction ➢ Soutien à l'élève lors d'un geste réparateur ➢ Contrat particulier « école-maison » ➢ Contrat personnalisé avec renforcements positifs ➢ Feuille de route permettant une lecture plus objective des comportements ➢ Rencontre de l'élève avec ses parents par la direction (ou un intervenant) ➢ Référence à un professionnel ➢ Mise en place d'un plan d'intervention ➢ Horaire adapté ➢ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe ➢ Services EDA (conseil, Phare) ➢ Référence à des services externes (CUISSS, SPVM, DPJ etc.) ➢ Etc.	➢ Billet de manquement (communication école\famille) ➢ Avertissements (verbal ou écrit) ➢ Réparation ➢ Perte complète ou en partie d'une activité ➢ Répétition du comportement attendu ➢ Geste réparateur ➢ Remboursement ou remplacement du matériel ➢ Travaux communautaires ➢ Réflexion écrite ➢ Illustration écrite de la situation (dessin) et explications ➢ Excuses verbales ou écrites ➢ Reprise du temps perdu ➢ Perte d'autonomie ➢ Retrait de tout objet dangereux ou illégal ➢ Travail personnel de recherche ➢ Présentation du travail de recherche ➢ Retrait de la classe avec supervision ➢ Récréations accompagnées ➢ Suspension interne dans un autre local ➢ Suspension externe, à la maison ➢ Implication du SPVM ➢ Rencontre élève-intervenant de l'école ➢ Mesures exceptionnelles ➢ Etc.

« L'harmonie, les amis, c'est la vie ! »

est le slogan du programme de non-violence à mon école.

- Je connais et j'utilise les 4 étapes pour **régler pacifiquement mes conflits** ;









Billets bons choix et Billets de manquement au Code de vie

Pour souligner les bons comportements, l'école et le service de garde utilisent un système de **Billets Bons choix.** Chaque mois, nous soulignons les efforts de tous les élèves de l'école avec une remise de diplômes au gymnase de l'école. De plus, lorsque l'ensemble des élèves de l'école atteignent l'objectif fixé, une activité récompense est offerte à l'ensemble des élèves.

Les **Billets de manquement au Code de vie** seront utilisés lorsqu'un élève aura démontré un comportement de violence verbale, de violence physique ou un comportement nécessitant un retrait et une intervention immédiate. Ce constat sert à la communication entre l'école et la famille afin que nous mettions en place un encadrementconcerté devant et pour votre enfant.

1e billet de manquement	Suivi avec un TES, signature du parent
2e billet de manquement	Suivi avec un TES, signature du parent, appel aux parents
3e billet de manquement	Suivi avec un TES, signature du parent, appel aux parents
4e billet de manquement	Suivi avec un TES, signature du parent, Suspension interne réflexive
À partir du 5e billet de manquement	Intervention selon la gravité des manquements

Je sais que la direction peut me suspendre en tout temps, selon la gravité de la situation. Je devrai quitter l'école et ne pourrai revenir qu'une fois accompagné-e d'un de mes parents pour une rencontre.



À PROPOS DE NOTRE PLAN SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

INCLUANT LE PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

*Le CSSMB a opté pour un **Plan santé et bien-être** qui intègre toutes les obligations prescrites par la LIP à propos du plan de lutte contre l'intimidation et la violence, en plus d'accorder une grande attention au **développement des compétences sociales et émotionnelles des élèves ainsi que du personnel.***

Actions préventives :

1. Programme *Vers le pacifique* enseigné à l'ensemble des élèves de l'école tant en classe qu'au du service de garde
2. Programme *Gang de choix* enseigné aux élèves de 6e année
3. Soutien aux bons comportements des élèves avec les Billets bons choix
4. Formation du personnel du service de garde en cohésion avec l'école des Saule-Rieurs : Surveillance active et bienveillante
5. Port du dossard pour tous les adultes qui surveillent dans la cour d'école
6. Animation d'ateliers de développement des compétences sociales et de gestion de l'anxiété par la TES et la psychoéducatrice

Les parents sont des partenaires précieux et il est important de faire équipe afin d'agir pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence. Après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, la direction doit communiquer avec leurs parents afin de les informer des actions prévues (LIP, 96.12). Les parents et l'école doivent collaborer pour trouver les solutions qui conviennent le mieux à l'enfant.



Pour des informations et des conseils, voir le site Internet du CSSMB.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP).

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP).

Pour en savoir plus

Par téléphone (514) 765-7600 ou par courriel à l'adresse direction.ecole-chanoine-joseph-theoret@cssmb.gouv.qc.ca

https://cjt.ecoleverdun.com/

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
Québec

ENGAGEMENTS

Pour les élèves :

J'ai lu les éléments du *Code de vie* de l'école. Je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents. Je m'engage à respecter les éléments du *Code de vie* pour faire en sorte que l'école soit un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde.

_____ _____

Signature de l'élève Date

Pour les parents ou les tuteurs :

J'ai lu et discuté du *Code de vie* avec mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer l'école et mon enfant dans leurs efforts pour que l'école soit un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous.

_____ _____

Signature d'un parent ou d'un tuteur Date

RÈGLES DE VIE DE MA CLASSE

1- _____
_____

2- _____
_____

3- _____
_____

4- _____
_____

5- _____
_____

6- _____
_____

7- _____
_____

Signature de l'élève: _____

Signature de l'enseignant: _____